

Cette organisation de masse doit plus particulièrement bénéficier de l'appui du Parti et de l'Etat qui lui accorderont les moyens nécessaires pour introduire au sein des masses paysannes la formation idéologique, politique et technique indispensable à la consolidation et à la défense de la Révolution agraire.

L'U.N.P.A. doit se pencher sur les problèmes de la production dans les campagnes, détecter les faiblesses ou les lacunes qui apparaissent dans la mise en œuvre de la Révolution agraire, et viser, de concert avec les organismes intéressés, à les circonscrire et à les éliminer.

L'U.N.P.A. devra mener des campagnes d'explication et de clarification dont le but sera de mettre l'accent sur l'amélioration de la production et l'éveil de la conscience politique du paysan.

L'U.N.P.A. doit ainsi devenir une organisation puissante et représentative, apte à assumer sa mission à l'égard des paysans comme à l'égard de la Nation dans l'édification de la société nouvelle.

C) L'Union nationale de la jeunesse algérienne.

La formation politique de la jeunesse et sa mobilisation revêtent une importance particulière. Pour que cette politisation s'effectue de manière rationnelle et puisse survivre aux enthousiasmes passagers, il est indispensable qu'elle se réalise dans le cadre d'une vaste organisation : l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne.

Si l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne doit contribuer à la solution des problèmes spécifiques de la jeunesse ayant trait aux études, à la formation professionnelle, au travail, au développement des activités culturelles et sportives, elle ne constitue pas cependant une organisation syndicale. Elle doit assurer aux jeunes l'éducation politique indispensable, veiller à ce qu'ils s'ouvrent davantage aux réalités nationales, et renforcent leur liaison avec les masses. La tâche principale de l'U.N.J.A. est donc d'encadrer puissamment la jeunesse algérienne, et de l'intégrer dans le mouvement de transformation révolutionnaire du pays.

Aussi, l'U.N.J.A. doit-elle mobiliser l'ensemble de la jeunesse autour des tâches d'édification nationale. Cette mobilisation doit concerner toutes les couches de la jeunesse. Seule, en effet, une mobilisation qui transcende les différences d'origine sociale peut répondre à la vocation révolutionnaire de notre jeunesse, assurer sa cohésion, et l'entraîner dans des actions hardies d'envergure nationale.

D) L'Organisation nationale des moudjahidine.

Les moudjahidine ont été la force d'avant-garde dans la lutte de libération nationale.

Les moudjahidine qui sont dans les rangs du Parti et les organismes de l'Etat et qui œuvrent pour la continuité de la Révolution et son accomplissement socialiste représentent un potentiel révolutionnaire important.

Aussi, l'Organisation Nationale des Moudjahidine doit devenir une puissante organisation d'avant-garde sous l'impulsion du F.L.N. et contribuer efficacement au renforcement du Parti et de l'Etat socialiste. Elle doit, à cet effet, intégrer dans ses rangs tous les moudjahidine qui ont activement participé à la lutte de libération nationale et qui poursuivent le combat pour le triomphe de l'option socialiste du pays.

Appelée aussi à développer son action dans le cadre du Parti et de l'Etat auxquels elle fournit ses éléments les plus conscients et les plus engagés, l'Organisation Nationale des Moudjahidine doit s'affirmer en tant que gardienne des traditions révolutionnaires de lutte et de progrès du peuple algérien. Assurant le lien étroit unissant le passé au présent tout en l'axant sur l'avenir, elle doit s'employer à perpétuer le vivant souvenir des luttes héroïques de libération nationale et à populariser, notamment parmi les nouvelles générations, l'esprit et les valeurs immortels de la Révolution du 1^{er} Novembre.

Ceci implique que l'Organisation Nationale des Moudjahidine ne saurait être réduite à une association corporative au sens étroit, destinée uniquement à défendre les intérêts de ses membres. La protection des droits intrinsèques des moudjahidine

et des ayants droit et la sauvegarde de leur dignité dans une société en pleine mutation sont une obligation nationale, une attribution de tous les organes politiques du pays et une prérogative des institutions de l'Etat.

E) L'Union nationale des femmes algériennes.

Durant la lutte de libération nationale, les femmes ont prouvé leur esprit de sacrifice et ont lutté avec courage et abnégation pour l'indépendance nationale et l'édification d'une société nouvelle. Elles ont payé un lourd tribut pour être des citoyennes à part entière dans un pays totalement libéré.

La Révolution algérienne doit répondre aux espoirs de toutes les femmes du pays en créant les conditions nécessaires de leur émancipation. La Révolution resterait en-deçà de ses objectifs si les millions de femmes algériennes, qui constituent pour la société un immense potentiel de changement, n'étaient résolument intégrées dans son processus.

L'U.N.F.A., en collaboration étroite avec les autres organisations de masse, doit tendre à regrouper toutes les femmes algériennes, élever ses capacités d'organisation et de mobilisation et devenir un instrument important de la promotion de la femme. Elle doit être le cadre dans lequel la femme algérienne s'intégrera pour réaliser pleinement ses droits et ses devoirs afin de pouvoir concrétiser dans les faits son entière participation au processus révolutionnaire.

L'U.N.F.A. doit adapter son action aux problèmes spécifiques que pose l'intégration de la femme dans la vie moderne. Elle doit être consciente que l'émancipation de la femme n'implique pas l'abandon de l'éthique dont notre peuple est profondément imprégné.

Un effort tout particulier devra être mené en direction des paysannes pour en faire un facteur conscient du succès de la Révolution agraire, une force motrice de la transformation socio-économique et culturelle des campagnes.

Pour atteindre ses objectifs, l'U.N.F.A. doit faire un travail permanent de sensibilisation, d'éducation et de formation, s'attacher avec persévérance à élever le niveau culturel et la conscience politique des femmes, les mobiliser selon leurs aptitudes et suivant les conditions locales, dans des tâches pratiques d'envergure nationale, élargir sans cesse leur participation effective à la vie économique, sociale et politique du pays.

II. — L'ETAT SOCIALISTE

Après plus d'un siècle d'éclipse, l'Etat algérien a repris sa fonction historique en tant qu'incarnation de la souveraineté nationale restaurée.

Reconquis de haute lutte, grâce aux sacrifices et à l'abnégation de tout un peuple, l'Etat algérien est avant tout l'expression de la volonté populaire, le garant de l'indépendance du pays et de la liberté de ses citoyens.

Produit de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954, l'Etat algérien en a revêtu le caractère démocratique et populaire. En cela, il se démarque radicalement de toute conception féodale comme de toute conception bourgeoise-libérale de l'Etat.

Le caractère démocratique anti-féodal de l'Etat algérien, a été affirmé dans la Proclamation du 19 juin 1965, qui appelait à l'institution d'un « Etat démocratique et sérieux, régi par des lois, et basé sur une morale, un Etat qui saura survivre aux événements et aux hommes ».

Cette Proclamation marquait ainsi la volonté de faire passer le pays de l'anarchie qui a caractérisé les premières années de l'indépendance, au stade de l'organisation rationnelle d'une société nouvelle exigeant l'édification d'un Etat sérieux, stable et fort.

Au cours de ces dix dernières années, ont été jetées les bases d'un appareil d'Etat populaire répondant aux normes de rationalité, d'efficacité et de stabilité. Cet appareil d'Etat sans cesse développé et démocratisé, a globalement répondu aux grandes tâches qui lui ont été assignées. Cependant, un Etat se définit, avant tout, par sa finalité sociale et son contenu idéologique. En Algérie, cette finalité, ce contenu, apparaissent déjà à travers les grandes transformations et les mutations que connaît le pays.